

**Projet de parc éolien de Témiscouata
à Saint-Honoré-de-Témiscouata
par Éoliennes Témiscouata s.e.c.**

Dossier : 6211-24-059

**Compte rendu de la période d'information
et de consultation du dossier par le public
du 13 novembre au 28 décembre 2012**

La période d'information et de consultation du dossier par le public concernant le *Projet de parc éolien de Témiscouata à Saint-Honoré-de-Témiscouata* par Éoliennes Témiscouata s.e.c. a pris fin le 28 décembre 2012. Conformément au mandat qui lui a été confié le 1^{er} novembre 2012 et en vertu des articles 11 et 12 du *Règlement sur l'évaluation et l'examen des impacts sur l'environnement*, le Bureau d'audiences publiques sur l'environnement (BAPE) a mis à la disposition du public pendant 45 jours, soit du 13 novembre au 28 décembre 2012, le dossier complet de la demande de certificat d'autorisation relative au projet.

Le projet

Justification et description

Éoliennes Témiscouata s.e.c., une entreprise de partenariat entre la MRC de Témiscouata et Boralex inc., projette d'implanter un parc éolien d'une puissance de 25 MW sur des terres publiques de la municipalité de Saint-Honoré-de-Témiscouata, dans la MRC de Témiscouata. Le parc comprendrait onze éoliennes soit dix éoliennes de 2,3 MW et une éolienne de 2,0 MW. Les nacelles seraient situées à 85 m de hauteur tandis que les rotors auraient un diamètre de 82 m pour sept éoliennes et de 71 m pour les quatre autres.

L'aménagement du parc éolien nécessiterait la réfection de 4,3 km de chemins existants et la construction de 2,7 km de nouveaux chemins ainsi que la construction d'un poste électrique de raccordement en bordure d'une ligne à 120 kV d'Hydro-Québec. Les éoliennes seraient reliées au poste de raccordement par un réseau de 9 km de câbles électriques à 34,5 kV enfouis dans les emprises de chemins. Le promoteur évalue le coût du projet à près de 65 M\$ et souhaite compléter les travaux en 2014. La période d'exploitation de 20 ans débiterait en décembre 2014.

(Extrait du communiqué émis le 13 novembre 2012)

Les préoccupations soulevées

Les préoccupations recueillies pendant la période d'information et de consultation du dossier par le public proviennent des renseignements colligés lors de la séance d'information. Ces préoccupations sont les suivantes :

- les mesures d'atténuation prévues par le promoteur concernant les chemins d'accès existants et ceux à construire, notamment pour prévenir les sédiments et l'érosion ;
- l'appel d'offres pour le choix de l'entrepreneur général et la publicisation de cette information ;
- l'identification du propriétaire du réseau de connexion à la ligne électrique et du poste de raccordement ;
- la provenance des employés qui seraient engagés pour l'entretien et l'opération du parc éolien.

Les centres de consultation

Tous les documents sur le projet ont été déposés dans les centres de documentation du BAPE à Québec et à Montréal ainsi que dans le centre de consultation suivant :

Centre	Adresse
Café et délices du coin	108, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata

Le site Web

Tous les documents reçus en version électronique, dont l'étude d'impact et son résumé, ont été déposés dans le site Web du BAPE.

La parution des avis publics par le promoteur

Dates	Quotidiens	Hebdo régional
14 novembre 2012		Info Dimanche
15 novembre 2012	Le Soleil	
15 novembre 2012	Le Devoir	
5 décembre 2012		Info Dimanche

Les communiqués de presse diffusés par le BAPE

Dates et événements	Nombre d'envois		Diffusion dans Internet
	Médias	Groupes, municipalités ou citoyens	
13 novembre 2012 Début de la période d'information et de consultation du dossier par le public et annonce de la séance d'information	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	268	Site du BAPE
11 décembre 2012 Rappel de la séance d'information aux médias	Médias écrits et électroniques du Bas-Saint-Laurent et de la Gaspésie-Îles-de-la-Madeleine	Ne s'applique pas	Ne s'applique pas

La séance d'information

Date	11 décembre 2012
Lieu	Centre communautaire Roland-Morin 176, rue Principale, Saint-Honoré-de-Témiscouata
BAPE : Animation	M ^{me} Louise Bourdages, conseillère en communication
Accueil et prise de notes	M ^{me} Julie Olivier
Promoteur	M ^{me} Alexandra Agagnier, Boralex M. Rafael Bourrellis, Boralex M. Jacky Ouellet, MRC de Témiscouata
Assistance	39 personnes
Durée	1 heure

Les relations de presse

Aucun média n'était représenté à la séance d'information tenue à Saint-Honoré-de-Témiscouata et aucune entrevue n'a été sollicitée au courant du mandat.

La revue de presse

Une revue de presse a été réalisée tout au long de la période d'information et de consultation du dossier par le public. Le communiqué de presse du 13 novembre 2012 annonçant le début du mandat a été repris en entier par l'hebdomadaire régional *Info Dimanche* et son site Web *infodimanche.com*, par le site Web de la vitrine du Bas-Saint-Laurent et la station TVA *CIMT TV Rivière-du-Loup*. La station de radio *CFVD-FM* a pour sa part insisté sur la tenue de la séance d'information que le BAPE tenait à Saint-Honoré-de-Témiscouata.

Les communautés autochtones

Le promoteur a communiqué par lettre avec la Première Nation Malécite de Viger ainsi qu'avec le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi qui représente les trois communautés micmaques du Québec, afin de les informer du développement de son projet de parc éolien. Aucune préoccupation ou questionnement n'a été porté à son attention à ce jour.

Le Secrétariat aux affaires autochtones a constaté que le promoteur avait indiqué avoir communiqué avec la Première Nation Malécite de Viger ainsi qu'avec le Secrétariat Mi'gmawei Mawiomi afin de les informer de son projet de parc éolien.

Le MDDEFP a consulté la Première Nation Malécite de Viger. Il lui a fait parvenir le dossier complet et lui a demandé de lui adresser des commentaires.

Québec, le 9 janvier 2013



Louise Bourdages, conseillère en communication

En collaboration avec Julie Olivier, conseillère en communication